



Formation SAGEP

**Les ASBL**

8 mai 2019

# **INTRODUCTION**

## **La Notion de Biens d'Eglise**

*Par Olivier Fröhlich, vicaire général*



Formation SAGEP

Les ASBL

8 mai 2019

## **PARTIE I**

# **La Charte de bonne gestion des Biens d'Eglise**

De la conférence des Evêques de Belgique

*Par Angelo Macchia, conseiller*



Formation SAGEP  
**Les ASBL**

8 mai 2019

**LA CHARTE DE BONNE GESTION DES BIENS D'ÉGLISE**

## Présentation générale

- A. CADRE JURIDIQUE**
- B. PRINCIPES DE BONNE GESTION**
- C. CONSEILS CONCRETS**



Formation SAGEP

# Les ASBL

8 mai 2019

## LA CHARTE DE BONNE GESTION DES BIENS D'ÉGLISE

### A. CADRE JURIDIQUE

#### 1. LEGISLATION BELGE

##### ▶ Dernières modifications

#### 2. DROIT CANON

##### ▶ Canon 1284



# Formation SAGEP Les ASBL

8 mai 2019

## LA CHARTE DE BONNE GESTION DES BIENS D'ÉGLISE

### A. CADRE JURIDIQUE

### LEGISLATION BELGE

#### ► Dernières modifications 2018

,  
,  
,  
,  
,  
,  
,



Formation SAGEP

**Les ASBL**

8 mai 2019

**LA CHARTE DE BONNE GESTION DES BIENS D'ÉGLISE**

**A. CADRE JURIDIQUE**

**DROIT CANON**

▶ **Canon 1284**

**§1. Tous les administrateurs sont tenus  
d'accomplir  
soigneusement  
leur fonction  
en bon père de famille.**



Formation SAGEP

# Les ASBL

8 mai 2019

## LA CHARTE DE BONNE GESTION DES BIENS D'ÉGLISE

### B. PRINCIPES DE BONNE GESTION

Responsabilité collégiale,  
compétences, complémentarité,  
subsidiarité, renouvellement,

le principe des 4 yeux



ponctualité, supervision (selon le Droit canon)



Formation SAGEP

# Les ASBL

8 mai 2019

## LA CHARTE DE BONNE GESTION DES BIENS D'ÉGLISE

### C. CONSEILS CONCRETS

1. Les personnes morales
2. Les opérations financières et les placements
3. Les salaires et les allocations
4. Le patrimoine immobilier
5. Les œuvres d'art
6. Les archives





Formation SAGEP

# Les ASBL

8 mai 2019

## LA CHARTE DE BONNE GESTION DES BIENS D'ÉGLISE

### C. CONSEILS CONCRETS

**Les personnes morales**

**Les finances**



Formation SAGEP

**Les ASBL**

8 mai 2019

**LA CHARTE DE BONNE GESTION DES BIENS D'ÉGLISE**

**C. CONSEILS CONCRETS**

**Les salaires et les allocations**



Formation SAGEP

**Les ASBL**

8 mai 2019

**LA CHARTE DE BONNE GESTION DES BIENS D'ÉGLISE**

**C. CONSEILS CONCRETS**

**Le patrimoine immobilier**

**Les œuvres d'art**

**Les archives**



Formation SAGEP

## Les ASBL

8 mai 2019

**MERCI**

**pour votre attention  
et**

**surtout**

**bon travail au service de l'Eglise,  
c'est-à-dire au service de l'ensemble des  
baptisés.**





Formation S.A.G.E.P

**Les A.S.B.L.**

8 mai 2019

## **PARTIE II**

# **L'organisation des ASBL** **paroissiales**

**Objectifs à atteindre suite au synode diocésain**

***Par Loris Resinelli, responsable du  
SAGEP***



Formation SAGEP

Les ASBL

8 mai 2019

## L'ORGANISATION DES ASBL PAROISSIALES

*Au départ, les décrets synodaux publiés le 30/11/2013 par notre Evêque...*

### **Article 12 :**

« Pour assurer sa vie matérielle, au plan financier et immobilier, chaque paroisse aura une seule asbl paroissiale. Les fabriques d'église se concerteront au sein d'un « groupement fabriques d'église » par commune, dans le respect de la législation civile qui les régit. Le SAGEP continuera d'exercer, au nom de l'évêque, la vigilance et l'accompagnement requis dans ces domaines. »



Formation SAGEP

**Les ASBL**

8 mai 2019

**L'ORGANISATION DES ASBL PAROISSIALES**

**Une ASBL unique : pourquoi ?**



Formation SAGEP

## Les ASBL

8 mai 2019

### L'ORGANISATION DES ASBL PAROISSIALES

Une ASBL unique : pourquoi ?

- **D'où vient-on ?**

- 1 ASBL par clocher OU 1 association de fait par clocher
- Patrimoine morcelé
- Transparence imparfaite
- Multitude de bénévoles
- Pas de vision globale



Formation SAGEP

## Les ASBL

8 mai 2019

### L'ORGANISATION DES ASBL PAROISSIALES

Une ASBL unique : pourquoi ?

- **Et la réalité d'aujourd'hui?**
  - Unités pastorales et refondations
  - Moins de pratiquants dans nos églises
  - Moins de bénévoles
  - Charges administratives de + en + lourdes
  - Patrimoine vieillissant et pas toujours pertinent



Formation SAGEP

## Les ASBL

8 mai 2019

### L'ORGANISATION DES ASBL PAROISSIALES

Une ASBL unique : pourquoi ?

- **L'ASBL unique par unité pastorale correspond aux réalités de l'Eglise catholique belge du XXIème siècle**
  - Patrimoine rassemblé chez un seul propriétaire
  - Vision globale de la paroisse nouvelle
  - 1 seul compte à remettre, 1 seule publication, 1 seule déclaration de patrimoine, 1 seul CA et 1 seule AG...
  - Garantie pour l'avenir des biens d'Eglise



Formation SAGEP

**Les ASBL**

8 mai 2019

**L'ORGANISATION DES ASBL PAROISSIALES**

**Une ASBL unique : pour quoi ?**



Formation SAGEP

## Les ASBL

8 mai 2019

### L'ORGANISATION DES ASBL PAROISSIALES

Une ASBL unique : pour quoi ?

- **L'ASBL unique administre les biens d'Eglise**
  - Patrimoine immobilier
  - Capital
  - Passif
  - Personnel
  - ...



Formation SAGEP

## Les ASBL

8 mai 2019

### L'ORGANISATION DES ASBL PAROISSIALES

Une ASBL unique : pour quoi ?

- **L'ASBL est le bras financier de l'Unité Pastorale**

- Gérer les recettes (casuel, intentions de messe, collectes, locations...)

- Financer les activités des différentes pastorales locales (catéchèse, jeunes, migrants, malades, familles...)

- Financer la réalisation et le fonctionnement d'un Centre Pastoral (article 11 des décrets synodaux)

- Soutenir, autant que possible, après avoir assuré la faisabilité des missions de l'UP, les organismes satellites (écoles libres, mouvements de jeunesse, charité...)



Formation SAGEP

Les ASBL

8 mai 2019

## L'ORGANISATION DES ASBL PAROISSIALES

Une ASBL unique : pour quoi ?

- **L'ASBL est la personne morale de la paroisse nouvelle**
  - Fonctions des administrateurs
  - Conseil économique du curé (budgets)
  - Publication des comptes
  - Assurances
  - Organisation en sections



Formation SAGEP

**Les ASBL**

8 mai 2019

**L'ORGANISATION DES ASBL PAROISSIALES**

**Une ASBL unique : comment?**



Formation SAGEP

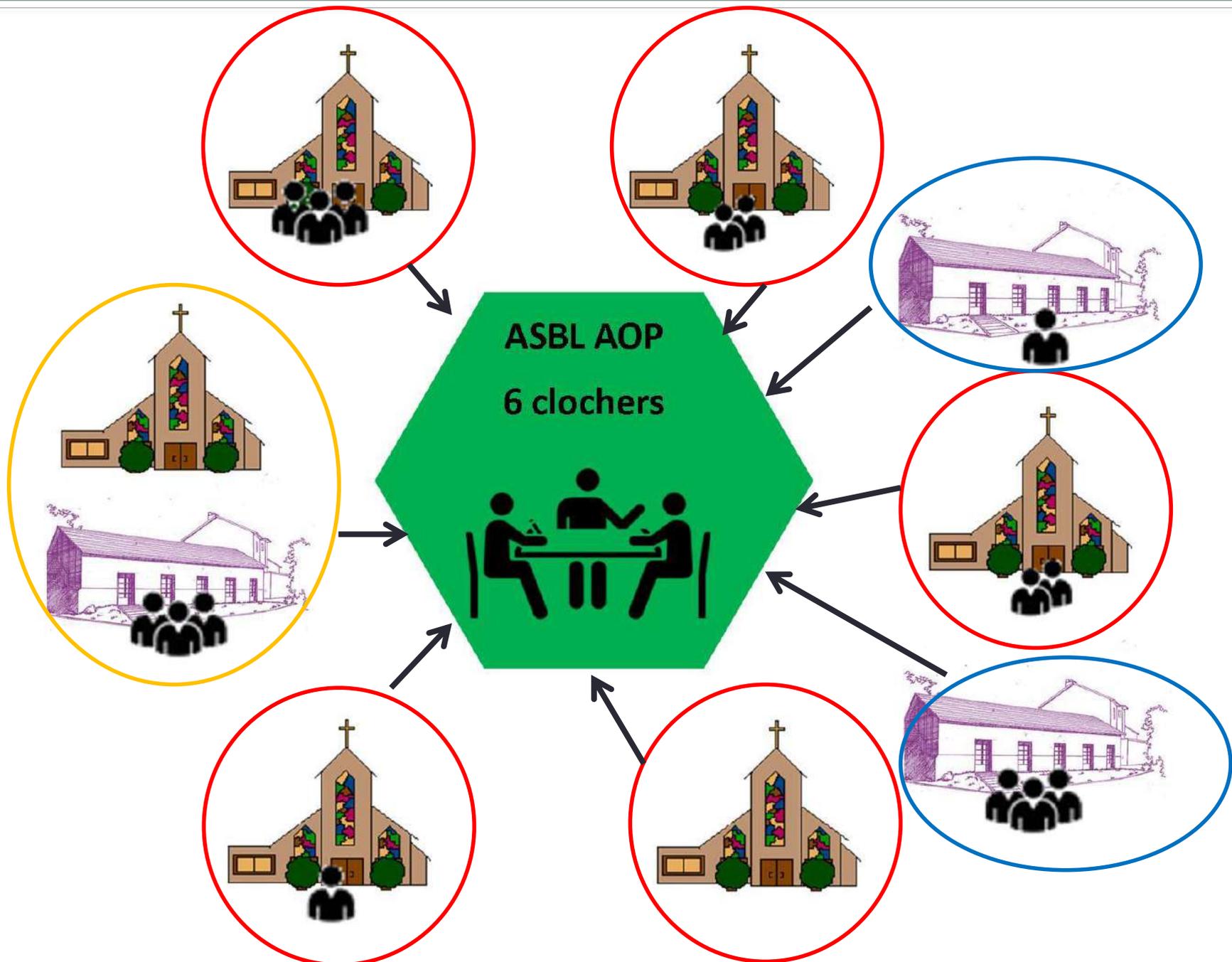
Les ASBL

8 mai 2019

## L'ORGANISATION DES ASBL PAROISSIALES

Une ASBL unique : comment ?

- **L'ASBL unique ne supprime pas automatiquement tout ce qui se faisait auparavant dans les clochers...**
  - SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE
  - PROTECTION quant aux responsabilités individuelles
  - SOLIDARITE entre clochers à l'échelle de l'UP
- **... elle implique une organisation en sections !**





Formation SAGEP

Les ASBL

8 mai 2019

## L'ORGANISATION DES ASBL PAROISSIALES

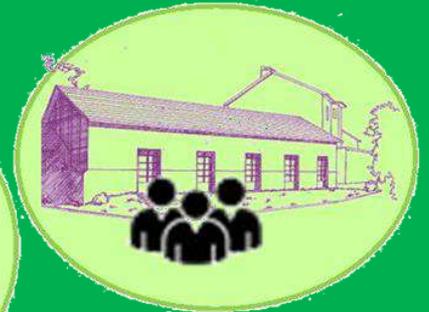
Une ASBL unique : comment ?

- 
- Propriété des bâtiments
  - Actif et Passif
  - Consolidation des comptes recettes/dépenses
  - Participation aux frais de l'Unité Pastorale selon clé de répartition
  - 1 représentant min. de chaque section à l'AG de l'ASBL

# ASBL AOP 6 CLOCHERS



Centre Pastoral, Pastorales...



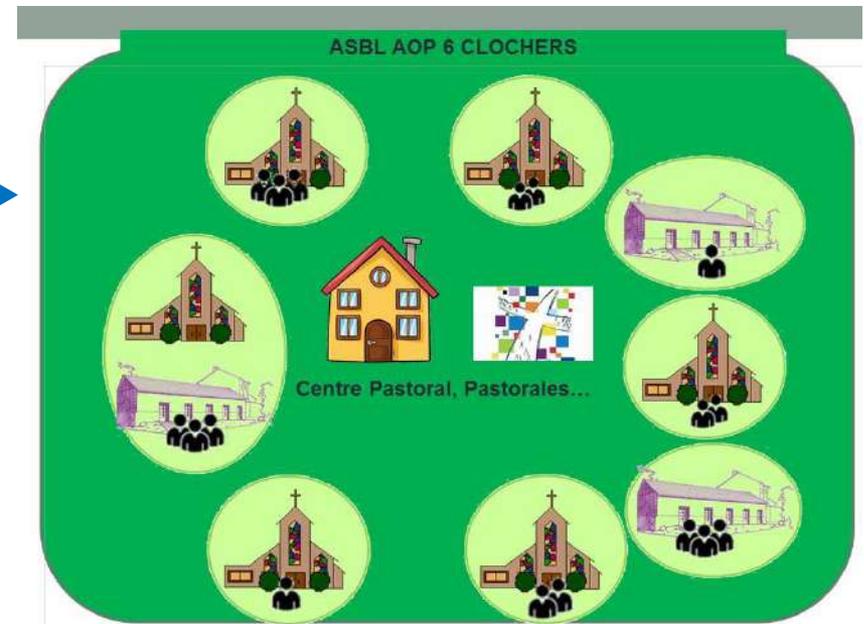


## Formation SAGEP Les ASBL

8 mai 2019

### L'ORGANISATION DES ASBL PAROISSIALES

Une ASBL unique : comment ?





Formation SAGEP

**Les ASBL**

8 mai 2019

**L'ORGANISATION DES ASBL PAROISSIALES**

**Une ASBL unique : procédure?**



Formation SAGEP

## Les ASBL

8 mai 2019

### L'ORGANISATION DES ASBL PAROISSIALES

Une ASBL unique : procédure ?

- **Etape préliminaire : repérer les différentes ASBL et associations de fait en présence dans l'UP**
- **1<sup>ère</sup> étape : les ASBL périphériques transfèrent leur patrimoine à l'ASBL unique et sont transformées en sections de l'ASBL unique**
  - Avantages : moins de charges administratives et de responsabilités pour les bénévoles en conservant une gestion locale



Formation SAGEP

## Les ASBL

8 mai 2019

### L'ORGANISATION DES ASBL PAROISSIALES

Une ASBL unique : procédure ?

- **2<sup>ème</sup> étape : intégrer les associations de fait (paroisses locales) comme sections de l'ASBL unique**

→ Avantages : plus de protection pour les bénévoles par la personnalité juridique de l'ASBL et pas de risque en cas de contrôle fiscal (fin des caisses noires)



Formation SAGEP

## Les ASBL

8 mai 2019

### L'ORGANISATION DES ASBL PAROISSIALES

Une ASBL unique : procédure ?

- **3<sup>ème</sup> étape : décider d'une clé de répartition des dépenses communes et des investissements communs liés à l'Unité Pastorale**

→ Avantages : adéquation avec l'organisation en paroisses refondées, centralisation de l'information, projets en commun(auté)



Formation SAGEP

## Les ASBL

8 mai 2019

### L'ORGANISATION DES ASBL PAROISSIALES

Une ASBL unique : procédure ?

- **4<sup>ème</sup> étape : sceller cette nouvelle organisation dans les nouveaux statuts et ROI de l'AOP**
  - 1 membre de l'AG par section
  - 1 plan comptable commun pour faciliter la consolidation annuelle
  - clé de répartition des dépenses et investissements
  - ...



Formation SAGEP

## Les ASBL

8 mai 2019

### L'ORGANISATION DES ASBL PAROISSIALES

Une ASBL unique : procédure ?

- **5<sup>ème</sup> étape : régler la question des bâtiments appartenant à d'autres ASBL uniques d'autres UP**
  - 1 bâtiment sur le territoire de mon UP appartient à l'ASBL de l'UP voisine
  - mon ASBL possède des bâtiments qui ne se situent pas sur le territoire de mon UP

**→ DANS LES 2 CAS : transférer les biens vers l'ASBL en lien avec le territoire = question de bon sens !**



Formation SAGEP

## Les ASBL

8 mai 2019

### L'ORGANISATION DES ASBL PAROISSIALES

Une ASBL unique : procédure ?

- **5 étapes mais pas d'ordre déterminé, l'important est d'aller jusqu'au bout...**



Formation SAGEP

**Les ASBL**

8 mai 2019

**L'ORGANISATION DES ASBL PAROISSIALES**

**Une ASBL unique : statuts ?**



Formation SAGEP

## Les ASBL

8 mai 2019

### L'ORGANISATION DES ASBL PAROISSIALES

Une ASBL unique : statuts ?

- **Les tâches qui sont confiées aux ASBL uniques demandent que des statuts solides soient établis afin de protéger l'ASBL et les biens d'église pour les décennies à venir...**



Formation SAGEP

## Les ASBL

8 mai 2019

### L'ORGANISATION DES ASBL PAROISSIALES

Une ASBL unique : statuts ?

#### **Les membres**

→ Exiger certaines conditions pour devenir membre : par exemple être religieux, être membre de telle congrégation, être présenté par le supérieur de la congrégation et agréé par l'évêché .

→ Sièges de droit du curé au sein du CA et de l'AG



Formation SAGEP

## Les ASBL

8 mai 2019

### L'ORGANISATION DES ASBL PAROISSIALES

Une ASBL unique : statuts ?

#### **Droit de veto – Pluralité des voix – Majorité spéciale**

→ En principe, c'est la règle « un homme, une voix ». Les statuts peuvent apporter des exceptions à cette règle (art.7, alinéa 1<sup>er</sup> de la loi du 27 juin 1921), par exemple en cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.



Formation SAGEP

## Les ASBL

8 mai 2019

### L'ORGANISATION DES ASBL PAROISSIALES

Une ASBL unique : statuts ?

#### **Droit de veto – Pluralité des voix – Majorité spéciale**

→ Ainsi un article des statuts peut prévoir qu'un membre ou une catégorie de membres ont plusieurs voix ou prévoir un droit de veto.

→ Les statuts peuvent également exiger une majorité spéciale ou l'unanimité pour modifier certains articles des statuts, par exemple l'article concernant le but social ou l'affectation de l'actif net en cas de dissolution.



Formation SAGEP

## Les ASBL

8 mai 2019

### L'ORGANISATION DES ASBL PAROISSIALES

Une ASBL unique : statuts ?

#### **Droit de veto – Pluralité des voix – Majorité spéciale**

→ Ainsi un article des statuts peut prévoir qu'un membre ou une catégorie de membres ont plusieurs voix ou prévoir un droit de veto.

→ Les statuts peuvent également exiger une majorité spéciale ou l'unanimité pour modifier certains articles des statuts, par exemple l'article concernant le but social ou l'affectation de l'actif net en cas de dissolution.



Formation SAGEP

## Les ASBL

8 mai 2019

### L'ORGANISATION DES ASBL PAROISSIALES

Une ASBL unique : statuts ?

- Siège de droit du curé au sein du CA et de l'AG
- Devoir d'accepter deux délégués de l'Evêque au sein de l'AG si demande en est faite
- Objet social en lien avec l'Eglise catholique et son chef diocésain à savoir l'Evêque de Tournai
- En cas de dissolution, l'affectation du patrimoine doit obtenir l'avis positif de l'Evêque



Formation SAGEP

**Les ASBL**

8 mai 2019

## **PARTIE III**

# **Les effets de la réforme du droit des sociétés sur les ASBL**

**Principaux enseignements des nouveautés législatives**

***Par Sylvie Paesmans, directrice ASBL Evêché  
de Tournai***



Formation SAGEP

Les ASBL

8 mai 2019

## LES EFFETS DE LA RÉFORME DU DROIT DES SOCIÉTÉS SUR LES ASBL

**DÉSORMAIS, TOUT LE MONDE DEVIENT UNE ENTREPRISE !**

**Vaste définition de la notion d'entreprise : Toutes les personnes physiques ou morales actives dans l'économie, y compris les asbl et les professions libérales**

**UNE ENTREPRISE PARTICIPE À L'ÉCONOMIE EN TANT QUE:**

- **Personne physique** exerçant une activité professionnelle indépendante
- **Organisation dotée d'une personnalité juridique** : SC, SRL, SA, ASBL & Fondation.
- **Organisation sans personnalité juridique** : la société simple.



Formation SAGEP

## Les ASBL

8 mai 2019

### LES EFFETS DE LA RÉFORME DU DROIT DES SOCIÉTÉS SUR LES ASBL

**Obligation d'inscription à la BCE** (Banque-Carrefour des Entreprises) pour toutes les entreprises avant le début de leurs activités. Des informations essentielles sur les entreprises peuvent dès lors être consultées publiquement.

**Obligations comptables** : en fonction de la nature et de la taille de l'entreprise (comptabilité simplifiée pour les petites entreprises ou Comptabilité en partie double pour les grandes entreprises).

**Attention de ne pas oublier de déposer les comptes annuels !!!!!!! →  
Risque de dissolution judiciaire !!!**



Formation SAGEP

## Les ASBL

8 mai 2019

### LES EFFETS DE LA RÉFORME DU DROIT DES SOCIÉTÉS SUR LES ASBL

**Application du droit de l'insolvabilité** : en cas de problème, possibilité de prendre un nouveau départ ou de régler les choses correctement.

**Tribunal de l'entreprise** : le tribunal de commerce devient le tribunal de l'entreprise, compétent pour tous les litiges entre entreprises.

.



Formation SAGEP

## Les ASBL

8 mai 2019

### LES EFFETS DE LA RÉFORME DU DROIT DES SOCIÉTÉS SUR LES ASBL

Données de l'entreprise en BCE = Base de l'information disponible pour le grand public et les administrations

Important de **veiller à l'exactitude des données** et à leur mise à jour par le dépôt au greffe du Tribunal de l'Entreprise des modifications statutaires (ex. : adresse siège social, mandat d'administrateurs)

.



Formation SAGEP

## Les ASBL

8 mai 2019

### LES EFFETS DE LA RÉFORME DU DROIT DES SOCIÉTÉS SUR LES ASBL

#### **Comment vérifier l'enregistrement de son entreprise en BCE?**

« Public Search BCE » dans le moteur de recherche → « Consulter la BCE » → Recherche par N° Entreprise, dénomination, adresse

Informations disponibles:

Données générales de base

Fonctions : liste des administrateurs

Ces données sont mises à jour par le greffe du Tribunal de l'Entreprise en fonction des modifications statutaires

Qualités : Indication sur l'assujettissement éventuel à la TVA et/ou la qualité d'employeur ONSS

En bas d'écran → liens vers le Moniteur Belge et vers la BNB, Banque Nationale de Belgique pour les entreprises publiant leurs comptes annuels



**Formation SAGEP**

**Les ASBL**

**8 mai 2019**

## **LES EFFETS DE LA RÉFORME DU DROIT DES SOCIÉTÉS SUR LES ASBL**

**LIGNES DIRECTRICES POUR LES ASSOCIATIONS**

**Distribution des bénéfices interdite**

**Responsabilité limitée des administrateurs**

**Exercice d'activités commerciales de manière illimitée**

**Affectation des bénéfices uniquement au but désintéressé**



Formation SAGEP

**Les ASBL**

8 mai 2019

## **PARTIE IV**

### **Le registre UBO**

**Mode d'emploi pour l'inscription obligatoire**

***Par Etienne Van Quickelberghe, conseiller***



Formation SAGEP

Les ASBL

8 mai 2019

## LE REGISTRE UBO : Informations pratiques

- **Eglise de Tournai (janvier 2019, p. 16-17) : Loris Resinelli**
- <https://finances.belgium.be/fr/E-services/ubo-register>



Formation SAGEP

**Les ASBL**

8 mai 2019

## LE REGISTRE UBO : Fondements et principes

1. **Loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces**
2. **Mise en place d'un registre des bénéficiaires effectifs (Ultimate Beneficial Owners = UBO)**



Formation SAGEP

## Les ASBL

8 mai 2019

### LE REGISTRE UBO : Les bénéficiaires effectifs

## Pour les ASBL

- Les administrateurs
- Les personnes habilitées à représenter l'association
- Les personnes chargées à la gestion journalière de l'asbl
- Les personnes physiques dans l'intérêt principal desquelles l'asbl a été constituée ou opère
- Toute autre personne physique exerçant par d'autres moyens le contrôle en dernier ressort sur l'asbl

## DATE LIMITE D'ENCODAGE

~~31 mars 2019~~

=> 30 septembre 2019

**PORTAIL** MyMinFinPro



# MANUEL D'UTILISATION DE L'APPLICATION UBO

*VERSION REPRÉSENTANT LÉGAL - ASBL*

Lorsque vous utilisez nos applications, des cookies sont placés conformément à notre politique en matière de vie privée.

✓ [J'accepte les cookies](#)

i [Pour en savoir plus](#)

Choisissez votre clé numérique pour vous identifier.

[Besoin d'aide?](#)

Clé(s) numérique(s) avec l'eID ou identité numérique

 **IDENTIFICATION** avec un lecteur de cartes eID 

 **IDENTIFICATION** via itsme 

[Créer votre compte itsme](#)

Clé(s) numérique(s) avec **code de sécurité** et **nom d'utilisateur + mot de passe**

 **IDENTIFICATION** avec un code unique via une application mobile 

 **IDENTIFICATION** avec un certificat commercial 

Lorsque l'écran ci-dessous apparaît, choisissez « Au nom d'une entreprise » étant donné que vous vous connectez en tant que représentant légal d'un ou plusieurs redevable(s) d'information.

**Choisissez votre mode d'identification :**

en votre propre nom

au nom d'une entreprise

**Continuer**

Pourquoi ce choix ?

Vous pouvez accéder à l'administration en ligne en tant que membre de l'un de ces groupes cibles :

- en votre propre nom (citoyen)
- au nom d'une entreprise (responsable d'une entreprise)

L'écran de démarrage de l'application s'affichera ensuite.

FR DE EN

Service Public  
Fédéral  
FINANCES

Connecté en tant que [REDACTED]

Autres informations et services officiels : [www.belgium.be](http://www.belgium.be)

SE CONNECTER EN TANT QUE MANDATAIRE

Accueil Rechercher

**RECHERCHER UNE ENTITÉ**  
Rechercher une entité grâce à plusieurs critères

**RECHERCHER UN BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF**  
Rechercher un bénéficiaire effectif grâce à plusieurs critères

Si l'écran obtenu après cette manipulation est le suivant :



C'est que vous vous êtes authentifié en tant que citoyen. Vous n'aurez donc pas les autorisations nécessaires pour ajouter vos bénéficiaires effectifs.

Veuillez-vous déconnecter de l'application et recommencer la procédure d'authentification telle que décrite ci-dessus.

### 3.1. RECHERCHER L'ENTITÉ

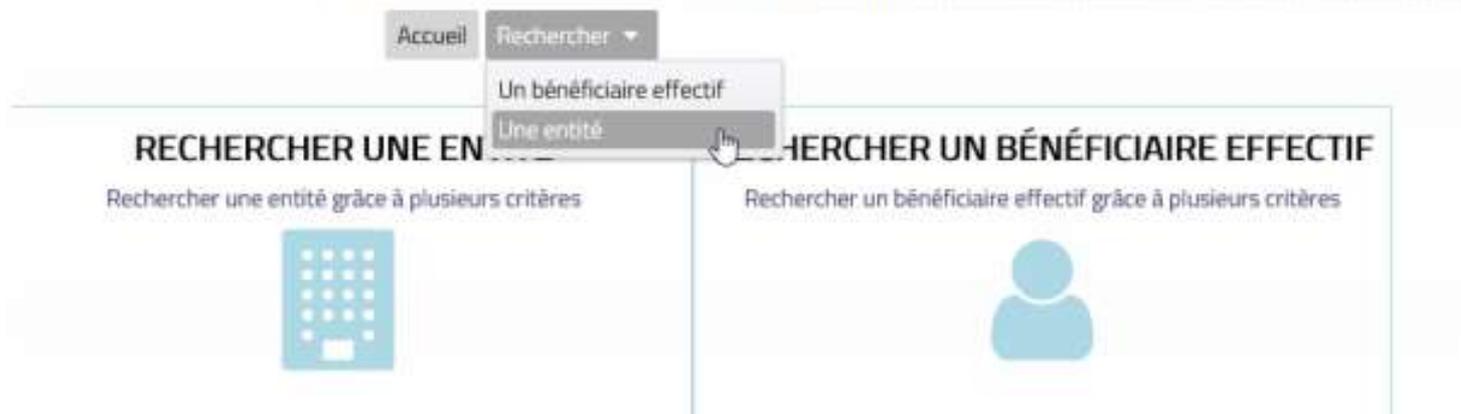
Afin de procéder à l'enregistrement ou à la modification des informations correspondant à votre/vos bénéficiaires effectifs, suivez les instructions suivantes.

Cliquez sur :

- Soit la case « Rechercher une entité » sur l'écran de démarrage :



- Soit l'onglet « Rechercher » puis sur « Une entité »



## RÉCHERCHER UNE ENTITÉ



Rechercher parmi les entités auxquelles vous avez accès.

[En savoir plus >>](#)

Numéro BCE ou identifiant

Entrez un numéro BCE ou un identifiant étranger

Statut

Sélectionnez le statut de l'entreprise

Nom de l'entreprise

Entrez un nom d'entreprise

Date de création

dd/MM/yyyy

Rue

Entrez le nom de la rue

Numéro

Entrez le numéro

Boîte

Entrez la boîte

Code Postal

Entrez le code postal

Ville

Entrez la ville

Pays

Sélectionnez le pays

EFFACER

RECHERCHER

BCE ou Identifiant Etranger

Nom de l'entreprise

Statut

Date de création

Situation normale

Situation normale

1 10

IMPRIMER

MODIFIER

## INFORMATIONS CONCERNANT L'ENTITÉ

Numéro BCE ou Identifiant

[REDACTED]

Date de création

[REDACTED]

Statut:

Situation normale

Nom de l'entreprise

[REDACTED]

Forme légale

Association sans but lucratif

## ADRESSE DE L'ENTITÉ

Rue

[REDACTED]

Numéro

[REDACTED]

Boîte

Entrez la boîte

Code Postal

[REDACTED]

Ville

[REDACTED]

Pays

Belgique

## INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Contrôle(s)

Bénéficiaire(s) effectif(s)

Groupes(s)

Historique de modification

ÉTENDRE LA STRUCTURE

RÉDUIRE LA STRUCTURE

| Bénéficiaire effectif | Type | %   | Nature du contrôle |
|-----------------------|------|-----|--------------------|
| [REDACTED]            | ■    | 100 |                    |

Afin d'ajouter un bénéficiaire effectif dans la structure de contrôle de votre entité, vous devez cliquer sur le bouton « Modifier » situé en haut à droite de la fiche de votre entité.

La fiche entité vous permet de consulter l'ensemble des informations d'une société et des ses contrôles.

[En savoir plus >>](#)

NOUVEAU MODIFIER

INFORMATIONS CONCERNANT L'ENTITÉ

ADRESSE DE L'ENTITÉ

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Comptes Bénéficiaire(s) effectif(s) Groupes(s) Historique de modifications

ÉTENDRE LA STRUCTURE RÉDUIRE LA STRUCTURE

| Bénéficiaire effectif | Type | %   | Nature de contrôle |
|-----------------------|------|-----|--------------------|
| [REDACTED]            |      | 100 |                    |

Allez sur la rubrique « Informations supplémentaires » puis dans l'onglet « Contrôle ». Plusieurs icônes sont apparus dans la colonne « Action(s) » après que vous ayez cliqué sur « Modifier » :

▼ INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Contrôle(s) | Bénéficiaire(s) effectif(s) | Groupe(s) | Historique de modification

▼ ÉTENDRE LA STRUCTURE | ▲ RÉDUIRE LA STRUCTURE

| Bénéficiaire effectif | Type       | %   | Nature du contrôle                             | Action(s)    |
|-----------------------|------------|-----|--|--------------|
| ▼ [REDACTED]          | [REDACTED] | 100 |  | [+][+][+]    |
| [REDACTED]            | [REDACTED] | 20  |  | [+][+][+][+] |
| [REDACTED]            | [REDACTED] | 0   | Personne habilitée à représenter l'association | [X]          |

-  → Ajouter un contrôle par un bénéficiaire effectif ;
-  → Ajouter un contrôle par une entité juridique (i.e. entité intermédiaire) ;
-  → Supprimer le contrôle ;
-  → Modifier la composition du contrôle.

La signification des symboles peut être affichée à tout moment en pointant avec votre curseur sur l'icône correspondant. Une fois que vous avez cliqué sur le bouton « Sauvegarder » ou « Annuler », ces symboles disparaîtront.

Cliquez sur le symbole  et sélectionnez « Ajouter personnes reprises comme titulaire de fonction à la BCE »

La liste des personnes référencées à la BCE apparait à l'écran. Sélectionnez le ou les bénéficiaires effectifs que vous voulez ajouter et cliquez sur le symbole  pour rajouter un bénéficiaire effectif ou sur  pour rajouter plusieurs bénéficiaires effectifs.

1 Rechercher un bénéficiaire effectif

2 Ajouter un bénéficiaire effectif étranger

3 Créer une catégorie

4 Ajouter les catégories de contrôle

**i** Vous êtes sur le point d'ajouter un nouveau contrôle pour un bénéficiaire effectif. Vous pouvez sélectionner entre un bénéficiaire effectif belge ou étranger. Ils peuvent être cherché de deux manières.

[Et savoir plus...](#)

**AJOUTER PERSONNES REPRISES COMME TITULAIRE DE FONCTION À LA BCE**

Bénéficiaires disponibles

Bénéficiaires sélectionnés

AJOUTER

RECHERCHER UN CITOYEN BELGE

RECHERCHER UN ÉTRANGER

AJOUTER UNE CATÉGORIE

ANNULER

Les bénéficiaires effectifs apparaissent alors dans la structure de votre entité juridique.

[IMPRIMER](#) [NOTIFIER](#)

- INFORMATIONS CONCERNANT L'ENTITÉ
- ADRESSE DE L'ENTITÉ
- INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Contrôles | **Bénéficiaire(s) effectif(s)** | Groupe(s) | Historique de modification

[ÉTENDRE LA STRUCTURE](#) [RÉDUIRE LA STRUCTURE](#)

| Bénéficiaire effectif | Type | %   | Nature du contrôle  |
|-----------------------|------|-----|---|
| ██████████            | 👤    | 100 |   |
| ██████████            | 👤    | 0   |   |
| ██████████            | 👤    | 0   | Fondateur (uniquement pour les fondations)  |
| ██████████            | 👤    | 0   | Personne habilitée à représenter l'association  |
| ██████████            | 👤    | 0   | Personne chargée de la gestion journalière de l'association (internationale) ou de la fondation               |
| ██████████            | 👤    | 0   | Personne chargée de la gestion journalière de l'association (internationale) ou de la fondation               |
| ██████████            | 👤    | 0   | Personne habilitée à représenter l'association  |
| ██████████            | 👤    | 0   | Personne physique dans l'intérêt principal de laquelle l'actif ou la fondation a été constituée ou opérée     |
| ██████████            | 👤    | 0   | Membre du conseil d'administration, administrateur, délégué à la gestion journalière, membre du conseil d'adm |



Formation SAGEP

**Les ASBL**

8 mai 2019

# **CONCLUSION**

**Des défis à relever pour demain**

*Par Olivier Fröhlich, vicaire général*